



FO Énergie et Mines
60 rue Vergniaud
75013 Paris
Tél : 01 44 16 86 20
Fax : 01 44 16 86 32

**SGE des IEG
Secrétariat Général
46, Rue d'Amsterdam
75009 PARIS**

Paris, le 6 novembre 2020

N/réf. : 2816 – AA/SB

Objet : CESU 2020.

Madame, Monsieur,

La période du confinement du 17 mars au 11 mai 2020, ainsi que celle que nous vivons depuis le 28 octobre ne permet pas aux bénéficiaires des CESU de branche d'accéder aux services dont ils peuvent bénéficier par ces titres.

Compte tenu de ce contexte inédit, je sollicite votre intervention auprès du prestataire Domiserve afin qu'un report de péremption des CESU 2020 de six mois soit possible.

Dans le cas où cette possibilité ne serait pas envisageable, je vous saurais gré de bien vouloir mettre en œuvre les mesures nécessaires afin que les frais de report des titres inutilisés en 2020 sur 2021 ne soient pas à la charge des salariés concernés.

Je vous remercie pour votre compréhension et la prise en compte de ce contexte exceptionnel qui permettra de ne pas rajouter une contrainte financière à cette crise sanitaire pour les salariés de la Branche.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain ANDRE
Délégué de Branche